



RÈGLEMENT NUMÉRO 1105-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1105 POUR MODIFIER LES BASSINS DE TAXATION DES ARTICLES 6.1, 6.2 ET 6.3 (ANNEXES B, C ET D)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1105 décrète la préparation des plans et devis et la réalisation de travaux de réfection de rues, de remplacement d'une canalisation pluviale, de remplissage de fossés, de travaux reliés à l'abandon d'un aqueduc, de construction d'un trottoir et de stabilisation du fossé Charny, d'acquisition de servitudes temporaires ou permanentes aux endroits nécessaires et des travaux de réfection de ponts et de stations de pompage des eaux usées;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1105 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions le 27 décembre 2006;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1105 a été financé en totalité par émission d'obligations;

ATTENDU QUE le conseil considère plus équitable de retirer du bassin de taxation (article 6.1 - Bassin B du règlement) les superficies des rues privées ouvertes à la circulation et historiquement utilisées comme tel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les bassins de taxation prévus aux articles 6.2 et 6.3 (bassins C et D) afin de les rendre conformes à la réalité des immeubles desservis par les services d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation 111212-2.52 a été donné pour le présent règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Les articles 6.1, 6.2 et 6.3 du règlement numéro 1105 sont modifiés par le remplacement des annexes « B », « C » et « D » jointes au présent règlement par les annexes « B », « C » et « D » sur lesquelles apparaît le numéro de règlement 1105-1, lesquelles sont également jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Richard Marcotte, maire

Yvan Laberge, avocat
Greffier et directeur des services juridiques



RÈGLEMENT 1105

*Superficie approximative du
bassin = 9 107 560.7 m.c.
(910.756 hectares)*

OCTOBRE 2006





VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES



RÈGLEMENT 1105-1

BASSIN B (révisé)
Art. 1105.6.1

PROPOSÉE

Superficie approximative du bassin

9 142 470 m²
(914 hectares)

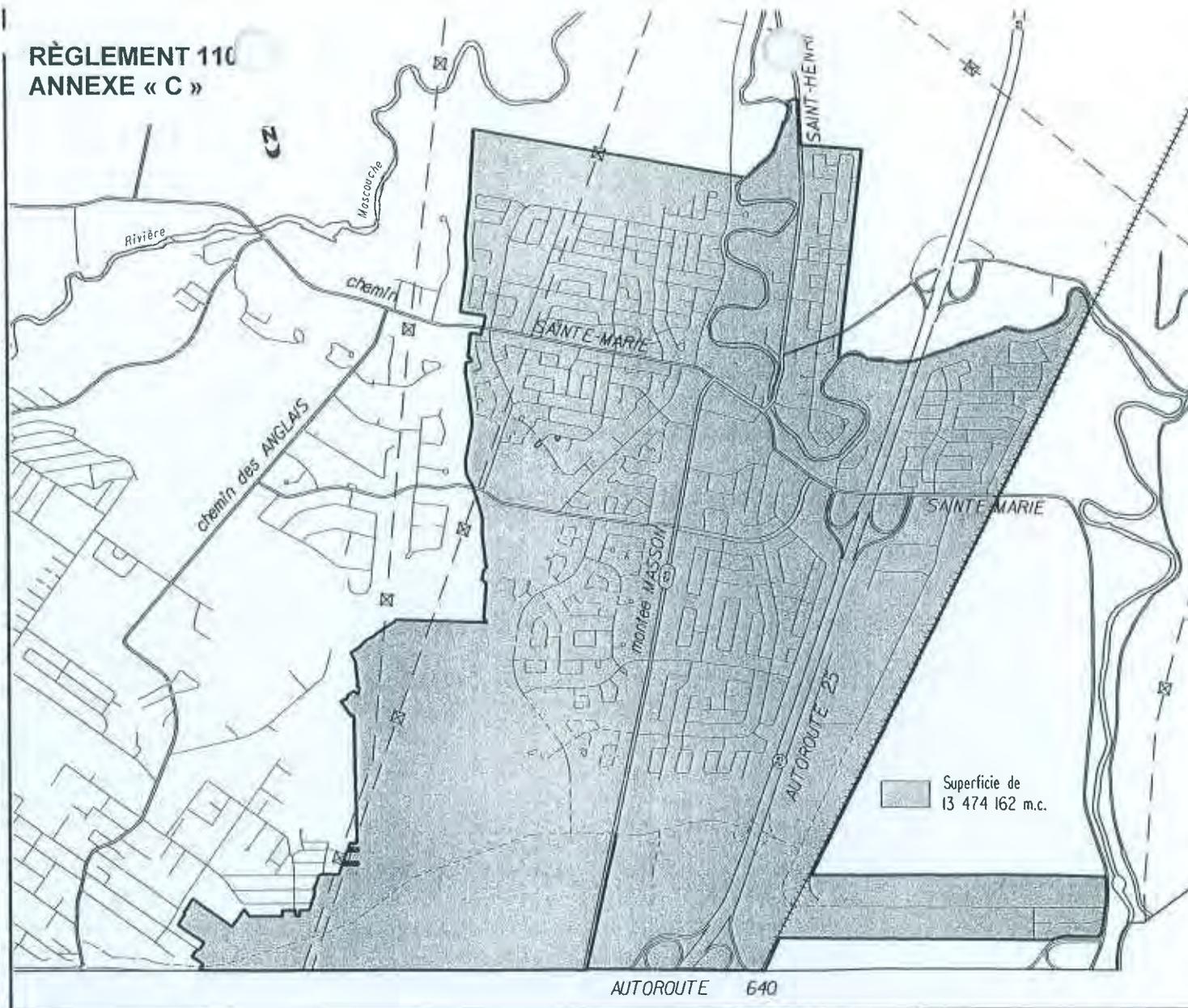


Espaces exclus du bassin de taxation

Dossier:	1105-1_B.dwg
Date:	Novembre 2011
Date d'impression:	7 décembre 2011
Échelle:	Aucune
Préparé par:	Kim McDonald, dessinatrice technique
Dessiné par:	Kim McDonald, dessinatrice technique
Approuvé par:	Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011

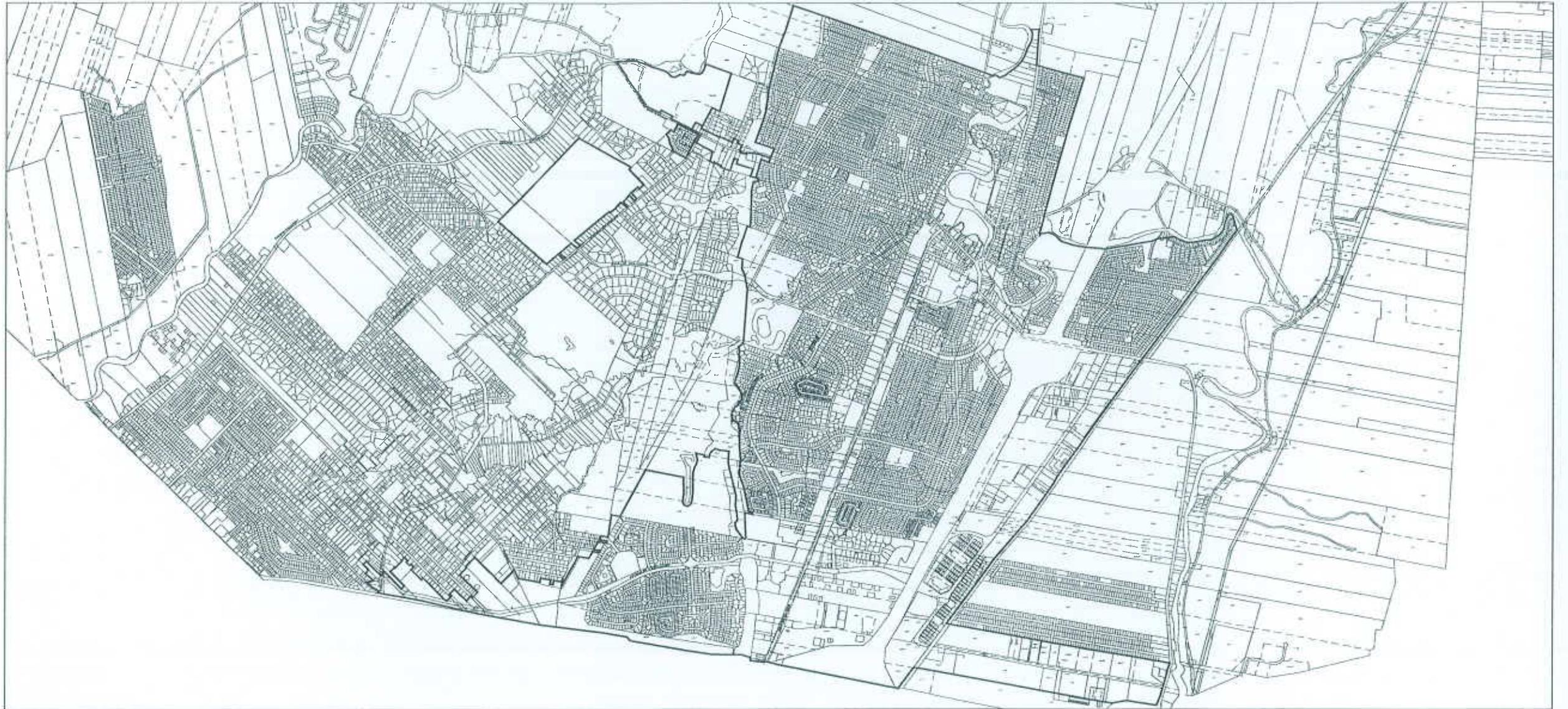
RÈGLEMENT 110
ANNEXE « C »



Service de l'aménagement
du territoire et Service des
finances / trésorerie

BASSIN DES UTILISATEURS
ACTUELS ET ÉVENTUELS
DES ÉQUIPEMENTS DE
TRAITEMENT DES EAUX
USÉES MUNICIPALES

Date: novembre 2003



VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES



RÈGLEMENT 1105-1

BASSIN C (révisé)
Art. 1105.6.2

PROPOSÉE

Superficie approximative du bassin

13 725 768 m²

(1 372 hectares)

Dossier: 1105-1_C.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

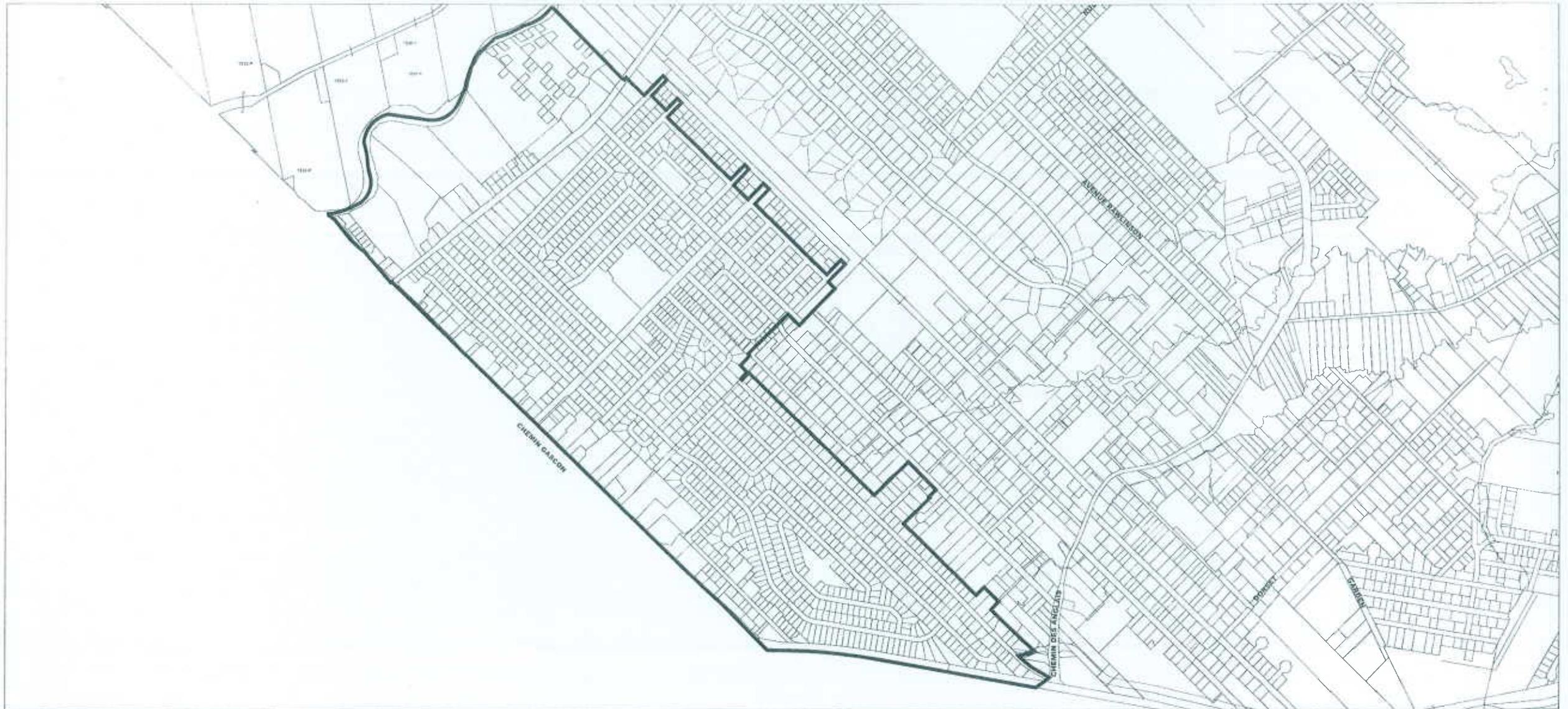
Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011



VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES



RÈGLEMENT 1105-1

BASSIN D (révisé)
Art. 1105.6.3

PROPOSÉE

Superficie approximative du bassin

1 697 526 m²

(169 hectares)

Dossier: 1105-1_D.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011